

Les 600 questions de l'AMF

Revision-finance.fr vous donne accès à 20 questions aléatoires issues de différents chapitres de la Certification AMF.

1 : Dans le cadre de la relation client, le test d'adéquation s'applique :

- A. A la gestion de portefeuille et au conseil en investissement
- B. Uniquement aux clients non professionnels
- C. A l'exécution simple

2 : Concernant le test d'adéquation, quel type d'information doit permettre de vérifier si le client est financièrement capable de faire face aux risques ?

- A. Le but de l'investissement
- B. La capacité du client à subir des pertes
- C. L'existence de pertes et gains déjà réalisées dans le passé

3 : Quelles procédures, parmi les suivantes, les PSI doivent-ils mettre en place en vue de sauvegarder les droits de leurs clients sur les instruments financiers leur appartenant ?

- A. Des protections contre le risque d'insolvabilité des clients
- B. Des protections contre les risques opérationnels de perte et de fraude
- C. Des protections contre le risque de marché

4 : Quelle commission est au centre du dispositif de protection des données informatiques et des données personnelles des individus ?

- A. La Commission Européenne
- B. Le Défenseur des droits
- C. La CNIL

5 : Les fonds investis dans un compte à terme :

- A. Sont obligatoirement bloqués pendant toute la durée du placement
- B. Peuvent être débloqués si le contrat le prévoit, avec éventuellement des pénalités
- C. Sont disponibles à tout moment sans qu'aucune pénalité ne puisse être exigée

6 : Lors de la souscription d'un contrat d'assurance vie, quel choix s'offre au souscripteur ?

- A. Le souscripteur peut opter soit pour un contrat monosupport, généralement un fonds en euros, soit pour un contrat multisupport, en unités de compte (UC) ou alliant fonds en euros et UC
- B. Le souscripteur doit absolument choisir entre un fonds en euros ou un fonds exclusivement en unités de compte (UC) s'il souhaite contracter une assurance vie
- C. Le souscripteur doit absolument choisir plusieurs fonds en unités de compte (UC) s'il souhaite contracter une assurance vie

7 : dans le cadre de MIF 2, quels sont notamment les documents à adresser à son client par le CIF ?

- A. Les prévisions d'évolution des marchés
- B. Le compte rendu de gestion de portefeuille
- C. La description du type de conseil : indépendant ou pas

8 : L'évaluation des connaissances des vendeurs travaillant pour le compte d'un PSI doit être effectuée sous quel délai ?

- A. Dans l'année suivant leur entrée en fonction
- B. Dans les 6 mois suivant leur entrée en fonction
- C. Dans les 3 mois suivant leur entrée en fonction

9 : Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, les fonds en euros sont majoritairement investis :

- A. En Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
- B. En obligations d'État, d'entreprises ou en immobilier
- C. Exclusivement en obligations d'État

10 : Que permettent les contrats de « futures » ou contrats à terme ?

- A. De se couvrir contre les risques opérationnels
- B. De bénéficier d'une évolution favorable du marché sans risque de perte
- C. D'acheter ou de vendre un actif à un prix fixé pour un règlement/livraison à une date future

Revision-finance.fr vous donne accès à 20 questions aléatoires issues de différents chapitres de la Certification AMF.

11 : La demande d'un client professionnel qui souhaiterait être traité comme un non-professionnel peut-elle être prise en compte par le PSI ?

- A. Oui, elle peut être prise en compte par le PSI
- B. Oui, elle est même obligatoirement prise en compte par le PSI
- C. Non, elle ne peut pas être prise en compte

12 : Pour catégoriser ses clients, un PSI doit :

- A. Consulter les fichiers de la Banque de France
- B. Connaître les produits demandés par le client
- C. Recueillir des informations sur le client au moment de l'entrée en relation

13 : Les parts d'un OPC (Organisme de Placement Collectif) peuvent être détenues par :

- A. Des personnes physiques
- B. Des associations
- C. Des personnes morales, des personnes physiques ou des associations

14 : La valeur liquidative des parts d'un OPC :

- A. Est déterminée une fois par an en fonction des taux à court terme
- B. Évolue en fonction des performances du portefeuille de cet OPC
- C. Est fixée à l'avance

15 : Dans le cadre d'une prestation de conseil en investissement non-indépendant, le prestataire pourra-t-il conserver d'éventuelles rétrocessions de commission versées par les producteurs des fonds ou instruments qu'il recommandera à son client, si ce dernier y souscrit où les achète ?

- A. Non c'est un conflit d'intérêt manifeste interdit par MIF2
- B. Oui mais à la condition que le client en soit informé
- C. Oui mais il devra en reverser au moins la moitié à son client

16 : Dans le cadre d'un conseil en investissement, avant de recommander un instrument financier à un client professionnel par nature, un Prestataire de Services d'Investissement doit recueillir des informations pour vérifier :

- A. Que l'instrument financier répond à ses objectifs d'investissement y compris à sa tolérance au risque
- B. Qu'il possède l'expérience et les connaissances pour comprendre les risques liés à l'instrument financier
- C. Qu'il est financièrement en mesure de faire face aux risques et pertes possibles liés à l'instrument financier

17 : Comment évolue la valeur de marché d'une obligation à taux fixe ?

- A. Dans le même sens que les taux d'intérêt
- B. Dans le sens inverse à celui des taux d'intérêt
- C. De manière totalement décorrélée des taux d'intérêt

28 : Dans quel cas un investisseur qui achète une obligation et qui la garde jusqu'à l'échéance connaît-il la rentabilité de son investissement dès son acquisition ?

- A. Une obligation convertible
- B. Une obligation à coupon zéro
- C. Une obligation à taux révisable

19 : Le prix de souscription d'un OPC (Organisme de Placement Collectif) est :

- A. Inférieur à la valeur liquidative
- B. N'a rien à voir avec la valeur liquidative
- C. Égale à la valeur liquidative plus, le cas échéant, les droits d'entrée

20 : À quel agrément est soumise la constitution d'un OPCVM ?

A. A l'agrément de l'AMF

B. A l'agrément de l'AFG – Association française de la gestion financière

C. A l'agrément de la Banque de France

Revision-finance.fr vous donne accès à 20 questions aléatoires issues de différents chapitres de la Certification AMF.